

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2011****Convocation du 13 Décembre 2011**

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Schéma de Cohérence Territoriale SCOT**
- **Décision Modificative : ICNE**
- **Préparation du Budget Primitif 2012**
- **Mutualisation des matériels**
- **Régime indemnitaire**
- **Mutuelle des personnels**
- **Bilan du SPANC**
- **Rapport de la Commission Tourisme**
- **Demandes de subventions**
- **Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 22 décembre 2011, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Vaumort, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Marcel LEROY, vice-présidents ; Mesdames Sylvie COTE, Marie Claude GARNAULT, Laure LARIVE, Yvette MICHOT (suppléante de M. KOEHLER), Oksana ONIS, Anne-Marie PERARD, Marie-José ROCHÉ, Nicole VIÉ.

Messieurs Pascal RUIZ (suppléant de Martial CARLI), Bernard COQUILLE, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Marc JOLY (suppléant de M. MAUDET), Daniel LAPOTRE, Guy LAMARRE, Christian MARTIN, Michel MARTIN, Serge MASSON, Michel RENAULT, Bernard ROUILLON, Gérard ROUILLON, Édouard STANIA, Jean-Claude SCHLICKLING, Maurice SIMONNET, Bernard THOMAS, Jérôme VINCENT, formant la majorité des membres en exercice.

Invités présents : Monsieur Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général

Mme VALLÉE, Maire de Cérilly ; Messieurs BEZINE, maire de Arces-Dilo ; DENDEKKER, maire de Flacy ; SASSIER, maire de Fournaudin ; VAILLANT, de Coulours ;

Étaient aussi présents : M Didier PARIS

Absents excusés : Mesdames Sulianne STANIA, Martine THÉRY, Messieurs Martial CARLI, Luc MAUDET, Jackie DERVOUT, Jean-Claude KOEHLER, Alain PUTHOIS, Edmond REVELLAT

Invités excusés : MM., Jean PINGAL, Alain LADRANGE, Conseillers généraux.

Secrétaire de séance : Madame Roselyne BEYAERT

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Le Président souhaite la bienvenue aux élus des communes qui entreront dans la communauté à partir de janvier 2012 et remercie la commune de Vaumort pour son accueil.

Schéma de Cohérence Territoriale SCOT

Un courrier a été adressé à toutes les communes sénonaises par les Présidents des Communautés de Communes afin de les informer de la mise en place du SCOT sur tout le territoire. Ce schéma, qui devra permettre une meilleure cohérence de l'urbanisme s'imposera à tout autre document. Un syndicat sera créé pour assurer le suivi et le paiement des études. Le financement sera réparti entre les Communautés de Communes au prorata du nombre d'habitants.

❖ **Décision Modificative : ICNE Délibération N°2011-68, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Conseil communautaire, vu les obligations comptables applicables aux groupements de communes de plus de 3500 habitants, et notamment en matière de rattachement des charges à l'exercice, constate qu'il y a lieu de pratiquer la comptabilisation des Intérêts Courus Non Échus pour le budget principal et les budgets annexes, décide de verser au compte 66112 un montant de 736€ par prélèvement au compte 66111 pour 136€ et 61523 pour 600€

Préparation du Budget Primitif 2012 : demandes concernant les aires de jeux, achats de matériels et équipements

Le Président rappelle au Conseil les demandes en cours à prévoir au Budget d'investissement 2012, envisagées lors de la précédente réunion, auxquelles il faut ajouter la demande d'Aménagement du PAV des Clérimois estimée à 872€ HT

Les communes sont invitées à faire connaître leurs besoins en achats ou renouvellement de containers de tri sélectif.

Le Président présente un premier bilan du budget 2011. Les dépenses d'investissement sont évaluées à 150 000€ se répartissant comme suit :

Principales DEPENSES		Principales RECETTES	
Espaces loisirs	73 000€	Excédent reporté	88 600€
Aménagements de PAV	14 400€	TVA	22 000€
Achat de véhicule	8 500€	Subventions	15 000€
Urbanisme (cartes Communales)	6 200€	Amortissements	51 000€
Vidéo surveillance déchèterie	5 300€		
Capital des emprunts	11 400€		
Excédent attendu estimé à 28 000			

Il n'a pas été fait de recours à l'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 570 000€ se répartissant comme suit :

Principales DEPENSES		Principales RECETTES	
Contrats de service ordures ménagères	290 000 €	Excédent reporté	149 000 €
Frais de personnel	97 000 €	Soutiens (service déchets)	42 000 €
Indemnités de fonctions	26 000 €	Impôts locaux	230 000 €
Subvention aux associations	24 000 €	TEOM Taxe ordures ménagères	200 000 €
Amortissements	51 000 €	DGF	114 000 €
FNGIR	29 000 €	Allocations	15 000 €
L'excédent attendu est de 190 000€.			

Orientations du Budget Primitif 2012

INVESTISSEMENT			
Principales DEPENSES		Principales RECETTES	
espaces loisirs	60 000	Excédent reporté	28 000
aménagements de PAV	15 000	TVA	10 000€
Acquisition de matériels	14 000	Subventions	10 000€
Urbanisme (cartes Communales)	6 000	Amortissements	52 000
Travaux dans les bâtiments	40 000	Autofinancement	10 000
Capital des emprunts	15 000		
Signalétique	10 000		

En fonctionnement les principaux postes de dépenses à prévoir, outre le service déchets et les contrats en cours, sont liés à la culture et au tourisme {subventions accrues pour certaines animations et initiatives (musée de la poupée, café de pays), création et entretien des chemins de randonnée, entretien des espaces loisirs}

Mutualisation des matériels

Les conseillers ont été invités à réfléchir à l'acquisition de matériels susceptibles d'être partagés par convention de mutualisation. Il est suggéré l'acquisition de matériel de voirie destiné au rebouchage des trous, d'une broyeuse de branches. Le balayage des rues pourrait être fait en régie ou par le biais d'un recours groupé à l'entreprise, l'entretien des espaces verts pourrait être confié à un agent de la Communauté en utilisant le matériel de chaque commune car les espaces sont très différents et il est difficile d'acquérir un matériel adapté à tous. M. HARPER signale qu'il faut envisager un local pour le stockage des engins.

❖ Régime indemnitaire, Délibération N°2011-69, Classification 4.1,4.2 Personnels titulaires et non titulaires

Vu le régime indemnitaire instauré par délibération en date du 3 Décembre 2009 (visa 09/12/09) et 6 septembre 2010 (visa 9/09/10),

Décide de reconduire ce régime comme suit :

Dit que les indemnités pourront être versées aux fonctionnaires et aux agents non titulaires.

Dit que le Président fixera les attributions individuelles en fonction des critères liés au niveau de responsabilité, à la valeur professionnelle et à la discipline, au temps de présence, à l'absentéisme et aux astreintes demandées.

Précise que les indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur.

Dit que le versement des indemnités sera effectué mensuellement. Dit que le nombre d'indemnités sera ajusté en fonction des variations d'effectif. Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2012. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget article 64 chapitre 012 au budget primitif de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de reconduire le régime indemnitaire,

1- sur la base des indemnités objet du décret 2002-61 du 14 janvier 2002 : *Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)* : Agents de catégorie C : Soit adjoint administratif ou technique de 2^{ème} classe : coefficient multiplicateur d'ajustement maximal fixé à deux fois le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis.

2 -Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) : objet du décret du 2002-63 du 14 janvier 2002 Agents de catégorie A : Soit Attaché Territorial : Coefficient multiplicateur

d'ajustement maximal fixé à 3 fois le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis. IFTS 2ème Catégorie.

3- *Fixe le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires* objet du décret 2002-60 du 14 janvier 2002, et 2007-1630 du 19 décembre 2007 comme suit : Agents de catégorie B et C relevant des services administratifs ou techniques, pour les heures réelles effectuées à la demande de l'autorité territoriale, sur décompte déclaratif, dans la limite maximale de 100 heures par an et par agent.

❖ **Personnel communautaire : suppression de postes, Délibération N°2011-70, Classification 4.1, Personnels titulaires**

Vu le tableau des effectifs, vu la délibération du 25 janvier 2007, créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour 10/35è, vu la délibération du 24 Juillet 2007, créant un poste de rédacteur à temps non complet pour 10/35è, vu la délibération du 9 Juin 2010, créant un poste de rédacteur chef à temps non complet pour 12/35è, Vu la délibération du 9 Juillet 2009 créant un poste d'attaché Territorial à temps non complet pour 4/35è, Considérant que ces postes sont vacants ou modifiés par des délibérations créatrices d'emploi ultérieures, Le Conseil Communautaire décide la suppression des postes objets des délibérations susvisées.

Mutuelle des personnels

Suite à la parution des textes concernant la possibilité pour les employeurs publics de participer à la protection sociale des agents titulaires ou non titulaires, le Président invite les conseillers à réfléchir à la politique à adopter et aux options que la Communauté retiendra, en particulier en termes de maintien de salaire en cas de maladie. M. VINCENT suggère l'adhésion aux CNAS (œuvres sociales). Il faut interroger les agents sur leurs attentes.

❖ **Bilan du SPANC, Délibération N°2011-71, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Au 19 décembre 2011, ont été réalisés, cinq contrôles de conception, six contrôles de réalisation, quarante-deux diagnostics systématiques (communes de Villechétive, Foissy sur Vanne et Les Clérimois), et vingt-huit interventions dans le cadre de ventes immobilières. Cinq contrôles indiquent des non-conformités sévères (note de 9), six contrôles indiquent des non-conformités importantes (note de 8) et onze sont notés 7.

Les réunions d'informations pour les élus et la population se sont déroulées dans neuf des treize communes. Pour les communes de Chigy, Vareilles, les réunions d'information des élus débutent le 10 janvier et seront terminées avant fin février. Les réunions publiques se poursuivent : reste à tenir Bagneaux, Villeneuve, Les Sièges ainsi que Chigy, Vareilles, Vaumort et Theil qui sont programmées ultérieurement afin qu'un délai trop long ne s'écoule pas entre les réunions et le début des contrôles. Une rencontre de bilan a lieu chaque mois avec la SAUR.

Mme VIÉ demande comment sont organisées les prises de rendez-vous chez les particuliers : deux contacts téléphoniques non aboutis sont suivis d'un courrier et des rendez-vous sont pris sur place lors des interventions. En cas de refus, le Vice-Président est chargé d'intervenir auprès des administrés.

Le coût des contrôles est de 6415€ pour des recettes de 7024€ (les réunions n'ont pas encore été facturées). Le bilan du service est déficitaire en raison des coûts de publicité du marché (1926€) et des frais de mise à disposition du personnel (1171€). Afin d'équilibrer le budget Le Conseil Communautaire décide de porter le montant de la redevance d'assainissement non collectif à 11% au lieu de 10% à compter du 1^{er} janvier 2012. La TVA devrait être portée par l'État à 7% au lieu de

5.5%. Ces deux mesures cumulées représentent une augmentation d'environ 2€ du coût du contrôle TTC.

L'Article L2224-2 du CGCT prévoit une subvention d'équilibre pour services assainissement des EPCI avec communes de moins de 3000 habitants qui sera prévue au BP 2012.

Rapport de la Commission Tourisme

Mme BEYAERT présente le bilan des travaux de la Commission.

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : La commission propose la mise en place de chemins de randonnée et de VTT avec une signalétique et une labellisation du Conseil Général qui permettra une lisibilité dans les parutions départementale et rendra les chemins inaliénables. Les frais de balisage et d'entretien restent à la charge de la Communauté de Communes. M. JOLY demande que les clubs et associations de randonnée soient sollicités pour participer à l'entretien des parcours. MM HARPER et SCHLICKLING déplorent qu'aucune aide à cet entretien ne soit prise en charge. M. MARCHAND s'informerait des possibilités de subventions par le Conseil Général et suggère la création d'autres circuits VTT. Mme BEYAERT ajoute que toutes les Communautés de Communes sénonaises ont déjà des circuits labellisés PDIPR. Le Conseil Communautaire souhaite s'engager dans le PDIPR mais sur la base des parcours existants.
- Plan d'action 2012 : cinq points sont retenus :
 - Le bulletin d'informations mensuelles sera maintenu mais les communes et associations doivent impérativement adresser les plannings des manifestations au Syndicat d'initiative de Villeneuve l'Archevêque avant le 15 de chaque mois. Il ne sera plus fait de relance en 2012. Mme BEYAERT et M. REBEQUET rappellent que cette plaquette est largement diffusée et rencontre beaucoup de succès.
 - Une journée du patrimoine local, suite au succès cette initiative en 2011, est reconduite en 2012, avec pour date le 8 Juillet.
 - Un thème sera défini pour le stand de la Communauté de Communes sur la foire de la St Amour
 - Des propositions d'activités seront définies en concertation avec les différents acteurs locaux du tourisme pour un séjour « d'une journée en Vanne et Othe »
 - Le suivi des randonnées voir ci-dessus.

❖ Demandes de subventions Délibération N°2011-72, Classification 7.1 Décision Budgétaire

Au vu des demandes de subventions reçues à ce jour, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les montants suivants : Musique en Othe pour 400€

Questions Diverses.

L'association Vaumort accueil remercie le Conseil Communautaire pour la subvention versée.

La déchèterie a accueilli près de 8200 visiteurs en 2011. Le Président donne lecture des fréquentations par commune et indique qu'il faudra envisager la création d'une seconde déchèterie dans le sud de la communauté. Les communes sont invitées à réfléchir sur les terrains disponibles.

Le SIVOM des trois villages a tenu son Assemblée Générale le 14 décembre 2011. La gestion ne pose aucun problème et les coûts sont faibles. Les délégués au SMICTOM seront invités à se réunir début 2012 pour réfléchir à l'avenir du service.

Pas d'interventions des conseillers :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

TABLE DES DELIBERATIONS du 22 décembre 2011

❖	Décision Modificative : ICNE Délibération N°2011-68, Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	2
❖	Régime indemnitaire, Délibération N°2011-69, Classification 4.1,4.2 Personnels titulaires et non titulaires	3
❖	Personnel communautaire : suppression de postes, Délibération N°2011-70, Classification 4.1, Personnels titulaires	4
❖	Bilan du SPANC, Délibération N°2011-71, Classification 7.1 Décision Budgétaire	4
❖	Demandes de subventions Délibération N°2011-72, Classification 7.1 Décision Budgétaire	5

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture, le
Et publication ou notification, le 27 décembre 2011

Suivent les signatures